

ÉTAT DES RATIFICATIONS DE CERTAINS TRAITÉS RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

(au 31 décembre 2007)

TRAITÉS INTERNATIONAUX

Les pays qui ont ratifié un traité ou qui y ont adhéré sont parties au traité et donc tenus d'en respecter les dispositions. Ceux qui ont signé un traité sans l'avoir ratifié ont signifié leur intention de devenir parties à une date ultérieure; ils ne peuvent par conséquent commettre d'actes qui iraient à l'encontre de ce traité.

Annotations des tableaux

La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.

- Le pays est partie au traité par ratification, par adhésion, ou par succession.
- Le pays est devenu partie en 2007.
- Le pays a signé le traité avant 2007, mais ne l'a pas encore ratifié.
- Le pays a signé le traité en 2007, mais ne l'a pas encore ratifié.
- * Statut de Rome signé, mais le gouvernement a déclaré son intention de ne pas le ratifier.
- ** Le pays a adhéré le 20 février 1962, mais a dénoncé la Convention le 2 avril 1965; la dénonciation a pris effet le 2 avril 1966.
- 10 En vertu de l'article 10 de ce Protocole facultatif, le pays a déclaré qu'il ne reconnaît pas la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [ONU] pour entreprendre des enquêtes confidentielles sur les allégations de violations graves ou systématiques de la Convention.
- 12 En vertu de l'article 12-3 du Statut de Rome, le pays a déclaré reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) pour les crimes commis sur son territoire.
- 22 En vertu de l'article 22 de cette Convention, le pays a déclaré qu'il reconnaît la compétence du Comité contre la torture [ONU] pour examiner les plaintes émanant des particuliers.
- 28 En vertu de l'article 28 de cette Convention, le pays a formulé une réserve selon laquelle il ne reconnaît pas la compétence du Comité contre la torture [ONU] pour examiner les communications fiables semblant indiquer que le recours à la torture est systématique, et pour entreprendre une enquête confidentielle.
- 124 En vertu de l'article 124 du Statut de Rome, le pays a déclaré que, pour une période de sept ans suivant la ratification, il n'accepte pas la compétence de la CPI pour les crimes de guerre.

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	(PREMIER) PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)	CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REFUGIES (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES REFUGIES (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)
AFGHANISTAN	●			●	●	●	●	●	●	● ²⁸		●	●				●
AFRIQUE DU SUD	●	●	●	○	●	●		○	●	● ²²	○	●	●	●	●		●
ALBANIE	●	■	■	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	■	●
ALGÉRIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●		●	○
ALLEMAGNE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●	●		●
ANDORRE	●	●	●		●	●	●	●	●	● ²²							●
ANGOLA	●	●		●	●	■	●	■				●	●				○
ANTIGUA-ET-BARBUDA					●	●			●	●		●	●	●			●
ARABIE SAOUDITE					●	●	●	●	●	● ²⁸							
ARGENTINE	●	●	○	●	●	■	●	●	●	● ²²	●	●	●	●		■	●
ARMÉNIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●	●		○
AUSTRALIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●	●		●
AUTRICHE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●		●		●
AZERBAÏDJAN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●	●	●	
BAHAMAS					●	●	●	●	●			●	●				○
BAHREÏN	●			■	●	●	●	●	●	●							○
BANGLADESH	●			●	●	● ¹⁰	●	●	●	●						○	○
BARBADE	●	●		●	●	●	●	●	●	●				●			●
BELGIQUE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●			●
BÉLIZE	●			○	●	● ¹⁰	●	●	●	●		●	●	●			●
BÉNIN	●	●		●	●	○	●	●	●	●	●	●	●			○	●
BHOUTAN					●	●	●	○	○								
BIÉLORUSSIE	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●				
BOLIVIE	●	●		●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●	●	●	●
BOSNIE-HERZÉGOVINE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●	●	●	●
BOTSWANA	●			●	●	■	●	●	●	●		●	●	●			●
BRÉSIL	●			●	●	●	●	●	●	● ²²	■	●	●	●	■		●
BRUNÉI DARUSSALAM					●	●	●	●	●								
BULGARIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●			●
BURKINA FASO	●	●		●	●	●	●	■	●	●	○	●	●			●	●
BURUNDI	●			●	●	○	●	○	●	● ²²		●	●				●
CAMBODGE	●	○		●	●	○	●	●	●	●	■	●	●			○	●
CAMEROUN	●	●		●	●	●	○	●	●	● ²²		●	●				○
CANADA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●		●		●
CAP-VERT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●			●	○
CHILI	●	●	○	●	●	○	●	●	●	● ²²	○	●	●			●	○
CHINE	○			●	●	●	○	●	●	● ²⁸		●	●				
CHYPRE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●				●
COLOMBIE	●	●	●	●	●	■ ¹⁰	●	●	●	●		●	●	○		●	● ¹²⁴
COMORES					●	●	●	●	●	○						○	●
CONGO	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●				●

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	(PREMIER) PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)	CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES REFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)
COOK (ÎLES)					●		●										
CORÉE DU NORD	●			●	●		●										
CORÉE DU SUD	●	●		●	●	●	●	●	●	22		●	●	●			●
COSTA RICA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	●	●	●	●	●		●
CÔTE D'IVOIRE	●	●		●	●		●		●	●		●	●				○ ¹²
CROATIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	●	●	●	●			●
CUBA					●	○	●	■	●	28							
DANEMARK	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	●	●	●	●	●		●
DJIBOUTI	●	●	●	●	●		●	○	○	●		●	●				●
DOMINIQUE	●			●	●		●					●	●				●
ÉGYPTE	●			●	●		●	■	●	●		●	●			●	○
ÉMIRATS ARABES UNIS					●		●		●								○
ÉQUATEUR	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	■	●	●	●		●	●
ÉRYTHRÉE	●			●	●		●	●	●								○
ESPAGNE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	●	●	●	●			●
ESTONIE	●	●	●	●	●		●	○	●	●	●	●	●				●
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	●			○	○		○	●	●	●		●	●				○*
ÉTHIOPIE	●			●	●		●	●	●	●		●	●				●
FIDJI					●		●	○	●			●	●	●			●
FINLANDE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	○	●	●	●			●
FRANCE	●	●	■	●	●	●	●	●	●	22	○	●	●	●	○		24
GABON	●			●	●	●	●	○	●	●	○	●	●			○	●
GAMBIE	●	●		●	●		●	○	●	○		●	●				●
GÉORGIE	●	●	●	●	●	●	●		●	22	●	●	●				●
GHANA	●	●		●	●	○	●	○	●	22	○	●	●			●	●
GRÈCE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22		●	●	●			●
GRENADE	●			●	●		●		○								
GUATÉMALA	●	●		●	●	●	●	●	●	22	○	●	●	●	●	●	
GUINÉE	●	●		●	●		●		●	●	○	●	●	●		●	●
GUINÉE-BISSAU	○	○	○	●	●	○	●	○	○	○		●	●			○	○
GUINÉE ÉQUATORIALE	●	●		●	●		●		●	28		●	●				
GUYANA	●	●		●	●		●		●	●						○	●
HAÏTI	●				●		●	○	●			●	●				○
HONDURAS	●	●	○	●	●		●	●	●	●	●	●	●	○		●	●
HONGRIE	●	●	●	●	●	●	●	○	●	22		●	●	●			●
INDE	●			●	●		●	○	○	○							
INDONÉSIE	●			●	●	○	●	○	●	22						○	
IRAK	●			●	●		●		●								
IRAN				●	●		●		●			●	●				○
IRLANDE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	■	●	●	●	●		●
ISLANDE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	22	○	●	●				●

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)	CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REFUGIES (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES REFUGIES (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)
ISRAËL	●			●	●		●	●	●	● ²⁸					○		○*
ITALIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●			●
JAMAÏQUE	●			●	●		●	●	●			●	●				○
JAPON	●			●	●		●	●	●	●		●	●				■
JORDANIE	●			●	●		●	■	●	●							●
KAZAKHSTAN	●	□		●	●	●	●	●	●	●	□	●	●				●
KENYA	●			●	●		●	●	●	●		●	●				●
KIRGHIZISTAN	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●			●	○
KIRIBATI				●	●		●							●	●		
KOWEÏT	●			●	●		●	●	●	● ²⁸							○
LAOS	○			■	●		●	●	●								
LÉSOTHO	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●
LETONIE	●	●		●	●		●	●	●	●		●	●	●	●		●
LIBAN	●			●	●		●	○	●	●							
LIBÉRIA	●	○	●	●	●	○	●	○	●	●	●	●	●	●	●	○	●
LIBYE	●	●		●	●	●	●	●	●	●					●	●	
LIECHTENSTEIN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	○			●
LITUANIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●			●
LUXEMBOURG	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●			●
MACÉDOINE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	●	●			●
MADAGASCAR	●	●		●	●	○	●	●	●	●	○	●		**			○
MALAISIE					●		●	●									
MALAWI	●	●		●	●	○	●	○	●	●		●	●				●
MALDIVES	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●						
MALI	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●			●	●
MALTE	●	●	●	●	●		●	●	●	● ²²	●	●	●				●
MAROC	●			●	●		●	●	●	●		●	●			●	○
MARSHALL (ÎLES)					●		●										●
MAURICE	●	●		●	●	○	●	○	●	●	●						●
MAURITANIE	●			●	●		●	●	●	● ²²		●	●			■	●
MEXIQUE	●	●	■	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●		●	●
MICRONÉSIE					●		●	○									
MOLDAVIE	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				○
MONACO			●	●	●		●	●	●	● ²²		●					○
MONGOLIE	●	●		●	●	●	●	●	●	●							●
MONTÉNÉGRO	●	●	●	●	●	●	●	■	●	● ²²	●	●	●	●		○	●
MOZAMBIQUE	●		●		●		●	●	●	●		●	●				○
MYANMAR					●		●										
NAMIBIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●				●
NAURU	○	○					●	○	○	○							●
NÉPAL	●	●	●	●	●	■	●	■	●	●							

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	(PREMIER) PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIEME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)	CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REFUGIES (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES REFUGIES (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)
NICARAGUA	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	□	●	●			●	
NIGER	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●
NIGÉRIA	●			●	●	●	○	●	●	●		●	●				●
NIOUÉ							●										
NORVÈGE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●	●	●		●
NOUVELLE-ZÉLANDE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	■	●	●		●		●
OMAN							●	●	●	●							○
OUGANDA	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●	●		●	●
OUZBÉKISTAN	●	●		●	●	●	●	●	●	●							○
PAKISTAN				○	●	●	○	●	●	●							
PALAUOS							●										
PANAMÁ	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●				●
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE					●				●								
PARAGUAY	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●			○	●
PAYS-BAS	●	●	●	●	●	●	○	●	●	● ²²	○	●	●	●	●		●
PÉROU	●	●		●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●			●	●
PHILIPPINES	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●		●	●	○		●	○
POLOGNE	●	●	○	●	●	●	●	●	●	● ²² ● ²⁸	●	●	●				●
PORTUGAL	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●				●
QATAR							●	●	●	●							
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	●	●		●	●				●			●	●				●
RÉP. DÉM. DU CONGO	●	●		●	●		●	●	●	●			●				●
RÉP. DOMINICAINE	●	●		●	●	●	○	●	●	○		●	●		○		●
RÉP. TCHÈQUE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●	●		○
ROUMANIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●		●
ROYAUME-UNI	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
RUSSIE	●	●		●	●	●	○	●	●	● ²²		●	●				○
RWANDA	●			●	●	●	●	●	●			●	●	●	●		
SAINT-KITTS-ET-NEVIS					●	●			●			●					●
SAINTE-LUCIE					●	●			●								○
SAINT-MARIN	●	●	●	●	●	●	○	●	●	●							●
SAINT-SIÈGE							●	●	●	●		●	●	○			
ST-VINCENT-ET-LES-GRENADINES	●	●		●	●	●			●			●	●	●			●
SALOMON (ÎLES)				●	●	●	●	●	●	●		●	●				○
SALVADOR	●	●		●	●	○	●	●	●	●		●	●	○		●	
SAMOA					●	●						●	●				●
SÃO TOMÉ-ET-PRINCIPE	○	○	○	○	●	○			○	○		●	●			○	○
SÉNÉGAL	●	●		●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●	●	●	●
SERBIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●		○	●
SEYCHELLES	●	●	●	●	●	○	●	○	●	● ²²		●	●			●	○
SIERRA LEONE	●	●		●	●	○	●	●	●	●	○	●	●			○	●

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	(PREMIER) PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)	CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)
SINGAPOUR					●		●	○									
SLOVAQUIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²		●	●	●	●		●
SLOVÉNIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	■	●	●	●			●
SOMALIE	●	●		●			○	○	●	●		●	●				
SOUDAN	●			●			●	●	●	○		●	●				○
SRI LANKA	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●			●	
SUÈDE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●	●		●
SUISSE	●	●	●	●	●	□	●	●	●	● ²²	○	●	●	●			●
SURINAME	●	●		●	●		●	○	●	●		●	●				
SWAZILAND	●			●	●		●		●	●		●	●	●	●		
SYRIE	●			●	●		●	●	●	● ²⁸						●	○
TADJIKISTAN	●	●		●	●	○	●	●	●	●		●	●			●	●
TANZANIE	●			●	●	●	●	●	●	●		●	●				●
TCHAD	●	●		●	●		●	●	●	●		●	●	●	●		●
THAÏLANDE	●			●	●	●	●	●	●	■							○
TIMOR-LESTE	●		●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	●			●	●
TOGO	●	●		●	●		●	●	●	● ²²	○	●	●			○	
TONGA							●		●								
TRINITÉ-ET-TOBAGO	●			●	●				●			●	●	●			●
TUNISIE	●			●	●		●	●	●	● ²²		●	●	●	●		
TURKMÉNISTAN	●	●	●	●	●		●	●	●	●		●	●				
TURQUIE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	○	●	●			●	
TUVALU				●			●					●	●				
UKRAINE	●	●	■	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●				○
URUGUAY	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²	●	●	●	●	●	●	●
VANUATU				●	■	■	●	■	●						●		
VÉNÉZUÉLA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	● ²²			●				●
VIÊT-NAM	●			●	●		●	●	●								
YÉMEN	●			●	●		●	■	●	●		●	●				○
ZAMBIE	●	●		●	●		●		●	●		●	●	●			●
ZIMBABWE	●			●	●		●		●			●	●	●			○

TRAITÉS RÉGIONAUX

Les pays qui ont ratifié un traité ou qui y ont adhéré sont parties au traité et donc tenus d'en respecter les dispositions. Ceux qui ont signé un traité sans l'avoir ratifié ont signifié leur intention de devenir parties à une date ultérieure; ils ne peuvent par conséquent commettre d'actes qui iraient à l'encontre de ce traité.

Les tableaux ci-après contiennent la liste des États qui étaient membres de l'Union africaine (UA), de l'Organisation des États américains (OEA) ou du Conseil de l'Europe à la fin de l'année 2007.

Annotations des tableaux

La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.

● Le pays est partie au traité par ratification, par adhésion, ou par succession.

■ Le pays est devenu partie en 2007.

○ Le pays a signé le traité avant 2007, mais ne l'a pas encore ratifié.

□ Le pays a signé le traité en 2007, mais ne l'a pas encore ratifié.

UNION AFRICAINE

	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1981)	PROTOCOLE À LA CHARTRE PORTANT CRÉATION D'UNE COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1998)	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (1990)	CONVENTION RÉGISSANT LES ASPECTS PROPRES AUX PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE (1969)	PROTOCOLE À LA CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES FEMMES (2003)
AFRIQUE DU SUD	●	●	●	●	●
ALGÉRIE	●	●	●	●	○
ANGOLA	●	□	●	●	□
BÉNIN	●	○	●	●	●
BOTSWANA	●	○	●	●	●
BURKINA FASO	●	●	●	●	●
BURUNDI	●	●	●	●	○
CAMEROUN	●	○	●	●	○
CAP-VERT	●	●	●	●	●
COMORES	●	●	●	●	●
CONGO	●	○	●	●	○
CÔTE D'IVOIRE	●	●	■	●	○
DJIBOUTI	●	○	○	○	●
ÉGYPTE	●	○	●	●	
ÉRYTHRÉE	●		●		
ÉTHIOPIE	●	○	●	●	○
GABON	●	●	■	●	○
GAMBIE	●	●	●	●	●
GHANA	●	●	●	●	○
GUINÉE	●	○	●	●	○
GUINÉE-BISSAU	●	○	○	●	○
GUINÉE ÉQUATORIALE	●	○	●	●	○
KENYA	●	●	●	●	○
LÉSOTHO	●	●	●	●	●
LIBÉRIA	●	○	○	●	○
LIBYE	●	●	●	●	●
MADAGASCAR	●	○	●	○	○

	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1981)	PROTOCOLE À LA CHARTRE PORTANT CRÉATION D'UNE COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1998)	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (1990)	CONVENTION RÉGISSANT LES ASPECTS PROPRES AUX PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE (1969)	PROTOCOLE À LA CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES FEMMES (2003)
MALAWI	●	○	●	●	●
MALI	●	●	●	●	●
MAURICE	●	●	●	○	○
MAURITANIE	●	●	●	●	●
MOZAMBIQUE	●	●	●	●	●
NAMIBIE	●	○	●		●
NIGER	●	●	●	●	○
NIGÉRIA	●	●	●	●	●
OUGANDA	●	●	●	●	○
RÉP. ARABE DÉM. SAHRAOUIE	●		○		○
RÉP. CENTRAFRICAINE	●	○	○	●	
RÉP. DÉM. DU CONGO	●	○		●	○
RWANDA	●	●	●	●	●
SÃO TOMÉ-ET-PRINCEPE	●				
SÉNÉGAL	●	●	●	●	●
SEYCHELLES	●	○	●	●	●
SIERRA LEONE	●	○	●	●	○
SOMALIE	●	○	○	○	○
SOUDAN	●	○		●	
SWAZILAND	●	○	○	●	○
TANZANIE	●	●	●	●	■
TCHAD	●	○	●	●	○
TOGO	●	●	●	●	●
TUNISIE	●	■	○	●	
ZAMBIE	●	○	○	●	●
ZIMBABWE	●	○	●	●	○

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

	CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME (1969)	PROTOCOLE À LA CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME TRAITANT DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT (1990)	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME TRAITANT DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (1988)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DE LA TORTURE (1985)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA DISPARITION FORCÉE DES PERSONNES (1994)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA PRÉVENTION, LA SANCTION ET L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LA FEMME (1994)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES HANDICAPÉES (1999)
ANTIGUA-ET-BARBUDA						●	
ARGENTINE	● ⁶²	○	●	●	●	●	●
BAHAMAS						●	
BARBADE	● ⁶²					●	
BÉLIZE						●	
BOLIVIE	● ⁶²		●	●	●	●	●
BRÉSIL	● ⁶²	●	●	●	○	●	●
CANADA							
CHILI	● ⁶²	○	○	●	○	●	●
COLOMBIE	● ⁶²		●	●	●	●	●
COSTA RICA	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
CUBA*							
DOMINIQUE	●					●	○
ÉQUATEUR	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	○						
GRENADE	●					●	
GUATÉMALA	● ⁶²		●	●	●	●	●
GUYANA						●	
HAÏTI	● ⁶²		○	○		●	○
HONDURAS	● ⁶²			○	●	●	
JAMAÏQUE	●					●	○
MEXIQUE	● ⁶²	■	●	●	●	●	●
NICARAGUA	● ⁶²	●	○	○	○	●	●
PANAMÁ	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
PARAGUAY	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
PÉROU	● ⁶²		●	●	●	●	●
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	● ⁶²		○	●		●	■
SAINT-KITTS-ET-NEVIS						●	
SAINTE-LUCIE						●	
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES						●	
SALVADOR	● ⁶²		●	●		●	●
SURINAME	● ⁶²		●	●		●	
TRINITÉ-ET-TOBAGO						●	
URUGUAY	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
VÉNÉZUÉLA	● ⁶²	●	○	●	●	●	●

62 En vertu de l'article 62 de cette Convention, le pays reconnaît la compétence obligatoire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur toutes les questions relatives à l'interprétation ou à l'application de la Convention américaine et des traités qui lui sont liés.

* En 1962, lors de la VIII^e Réunion de consultation des ministres des Relations extérieures, Cuba s'est vu interdire toute participation au système interaméricain.

CONSEIL DE L'EUROPE

	CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (1950)	PROTOCOLE N°6 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES CONCERNANT L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT (1983)	PROTOCOLE N°12 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (CONCERNANT L'INTERDICTION GÉNÉRALE DE LA DISCRIMINATION) (2000)	PROTOCOLE N°13 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, RELATIF À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN TOUTES CIRCONSTANCES (2002)	CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES (1995)
ALBANIE	●	●	●	■	●
ALLEMAGNE	●	●	○	●	●
ANDORRE	●	●	□	●	●
ARMÉNIE	●	●	●	○	●
AUTRICHE	●	●	○	●	●
AZERBAÏDJAN	●	●	○	●	●
BELGIQUE	●	●	○	●	○
BOSNIE-HERZÉGOVINE	●	●	●	●	○
BULGARIE	●	●	●	●	●
CHYPRE	●	●	●	●	●
CROATIE	●	●	●	●	●
DANEMARK	●	●	●	●	●
ESPAGNE	●	●	○	○	●
ESTONIE	●	●	○	●	●
FINLANDE	●	●	○	●	●
FRANCE	●	●	●	■	●
GÉORGIE	●	●	●	●	●
GRÈCE	●	●	○	●	○
HONGRIE	●	●	○	●	●
IRLANDE	●	●	○	●	●
ISLANDE	●	●	○	●	○
ITALIE	●	●	○	○	●
LETTONIE	●	●	○	○	●
LIECHTENSTEIN	●	●	○	●	●
LITUANIE	●	●	●	●	●
LUXEMBOURG	●	●	●	●	○
MACÉDOINE (Ex-République yougoslave de)	●	●	●	●	●
MALTE	●	●	●	●	●
MOLDAVIE	●	●	○	●	●
MONACO	●	●	●	●	●
MONTÉNÉGRO	●	●	●	●	●
NORVÈGE	●	●	○	●	●
PAYS-BAS	●	●	●	●	●
POLOGNE	●	●	●	○	●
PORTUGAL	●	●	○	●	●
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	●	●	○	●	●
ROUMANIE	●	●	●	●	●
ROYAUME-UNI	●	●	●	●	●
RUSSIE	●	○	○	●	●
SAINT-MARIN	●	●	●	●	●
SERBIE	●	●	●	●	●
SLOVAQUIE	●	●	○	●	●
SLOVÉNIE	●	●	○	●	●
SUÈDE	●	●	●	●	●
SUISSE	●	●	●	●	●
TURQUIE	●	●	○	●	●
UKRAINE	●	●	●	●	●